

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

*Demande relative à la création d'un compte de frais reportés lié à une extension éventuelle du réseau gazier vers la Côte-Nord
(Dossier R-3791-2012)*

Objet de la demande

Le 19 avril 2012, société en commandite Gaz Métro (**Gaz Métro**) demande à la Régie de l'énergie (la **Régie**) d'autoriser la création d'un compte de frais reportés lié à une extension éventuelle du réseau gazier vers la Côte-Nord.

Cette demande est soumise en vertu des articles 31 (1^o et 5^o) et 32 (3.1^o) de la *Loi sur la Régie de l'énergie*.

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande sur dossier.

Les personnes intéressées pourront soumettre des observations écrites à la Régie et à Gaz Métro, au plus tard le **23 mai 2012 à 12 h**. Gaz Métro pourra répondre à ces observations au plus tard le **30 mai 2012 à 12 h**.

Pour toute autre information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070

Québec 

www.regie-energie.qc.ca